



Parc
naturel
régional
des Caps et
Marais d'Opale

Une autre vie s'invente ici



GRAND SITE
DE FRANCE
Pas-de-Calais
Les Deux-Caps
Cap Blanc-Nez, Cap Gris-Nez



unesco
Réserve de biosphère
du marais Audomarois



Nos réf : LF/MB

Reçu le

02 JUIL. 2025

Communauté de Communes
Pays d'Opale

Monsieur Thierry POUSSIÈRE

Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat
Communauté de Communes du Pays d'Opale
9 avenue de la Libération
62 340 GUINES

Le Wast, le 23 juin 2025

Objet : Procédure de modification simplifiée N°2 du PLUi de la CCPO

Monsieur le Vice-Président,

Dans le cadre de la transmission aux Personnes Publiques Associées, vous nous avez fait parvenir le dossier de présentation de la procédure de modification simplifiée N°2 de votre document d'urbanisme, et je vous en remercie.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'est investi dès le début dans l'élaboration de votre PLUi dans le souci de contribuer à la définition d'un projet de territoire prenant pleinement en compte les richesses patrimoniales et intégrant les orientations de la charte du Parc naturel régional.

Au vu des documents transmis, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale émet un avis favorable à cette procédure de modification qui s'inscrit en continuité et en cohérence avec les objectifs de votre document de planification et la Charte du Parc, assorti de la remarque suivante :

- Sur la forme, concernant le changement de zonage sur la commune d'Hermelinghen, la possibilité de recourir à la procédure de modification simplifiée au motif de l'erreur matérielle est à confirmer par l'analyse réglementaire des services de l'Etat.

L'équipe technique du Parc naturel régional se tient à votre disposition pour vous accompagner dans les étapes de la mise en œuvre et de l'évolution de votre document de planification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Sophie WAROT-LEMAIRE
Conseillère Départementale
Présidente du Parc naturel régional des
Caps et Marais d'Opale



Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale • Manoir du Huisbois BP 22 62142 Le Wast • Tél: 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr • www.parc-opale.fr • facebook : Parc Opale

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Mont-Ventoux, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord